

- Constitution de sociétés américaines
- Dépôt de marques de commerce américaines

Tableau comparatif

Delaware	Corporation "C" (générale)	Corporation fermée	Corporation "S"	Compagnie à responsabilité limitée (LLC)
<i>Création</i>	Par autorisation statutaire (suite au dépôt d'une demande auprès de l'État)	Par autorisation statutaire (suite au dépôt d'une demande auprès de l'État)	Par autorisation statutaire (suite au dépôt d'une demande auprès de l'État)	Par autorisation statutaire (suite au dépôt d'une demande auprès de l'État)
<i>Document Constitutif</i>	Certificat d'incorporation	Certificat d'incorporation	Certificat d'incorporation	Certificat de formation
<i>Statut juridique</i>	Entité distincte de ses actionnaires	Entité distincte de ses actionnaires	Entité distincte de ses actionnaires	Entité distincte de ses membres
<i>Existence</i>	Perpétuelle	Perpétuelle	Perpétuelle	Perpétuelle ou limitée à une période de temps déterminée (ex: 50 ans) ou déterminable (ex: décès ou départ d'un membre)
<i>Dénomination sociale</i>	Doit se terminer par Corp., Inc., Co., Ltd. ou autre	Doit se terminer par Corp., Inc., Co., Ltd. ou autre	Doit se terminer par Corp., Inc., Co., Ltd. ou autre	Doit se terminer par LLC, L.L.C. ou Limited Liability Company
<i>Lieu du siège social</i>	Peut être à l'extérieur du Delaware	Peut être à l'extérieur du Delaware	Peut être à l'extérieur du Delaware	Peut être à l'extérieur du Delaware
<i>Obligation de représentation dans l'État</i>	Oui, par le truchement d'un agent agréé	Oui, par le truchement d'un agent agréé	Oui, par le truchement d'un agent agréé	Oui, par le truchement d'un agent agréé
<i>Nombre minimal d'actionnaires ou membres</i>	Un	Un	Un (mari et femme sont considérés comme un seul actionnaire)	Un
<i>Nombre maximal d'actionnaires ou membres</i>	Illimité	30	100	Illimité

CorpoMax

- Constitution de sociétés américaines
- Dépôt de marques de commerce américaines

<i>Nombre minimal d'administrateurs ou directeurs</i>	Un	Un	Un	N/A
<i>Nombre minimal d'officiers (ex: président, vice-président, secrétaire, trésorier)</i>	Un	Un	Un	N/A
<i>Restrictions concernant le type d'actionnaires ou membres</i>	Non. Toute personne physique ou morale peut être actionnaire.	Non. Toute personne physique ou morale peut être actionnaire.	Oui. Seule une personne physique, une succession ou un certain type de fiducie peut être actionnaire.	Non. Toute personne physique ou morale peut être membre.
<i>Restrictions concernant la résidence des actionnaires ou membres</i>	Non. Tout non-résident américain peut être actionnaire.	Non. Tout non-résident américain peut être actionnaire.	Oui. Citoyenneté ou résidence permanente américaine exigée.	Non. Tout non-résident américain peut être membre.
<i>Restrictions concernant les filiales</i>	Oui. Ne peut avoir une corporation S comme filiale.	Oui. Ne peut avoir une corporation S comme filiale.	Oui. Ne peut être filiale d'une corporation C ou fermée. Ne peut être filiale d'une corporation S sauf si propriété à 100%. Autres restrictions applicables.	Non
<i>Responsabilité personnelle des actionnaires ou membres (en général)</i>	Non responsables des dettes et obligations de la corporation	Non responsables des dettes et obligations de la corporation	Non responsables des dettes et obligations de la corporation	Non responsables des dettes et obligations de la LLC
<i>Protection de l'anonymat (actionnaires ou membres)</i>	Oui	Oui	Oui	Oui
<i>Protection de l'anonymat (administrateurs, officiers et dirigeants)</i>	Oui	Oui	Oui	Oui
<i>Représentation</i>	L'actionnaire n'est ni le mandant, ni l'agent de la corporation.	L'actionnaire n'est ni le mandant, ni l'agent de la corporation.	L'actionnaire n'est ni le mandant, ni l'agent de la corporation.	Le membre n'est pas le mandant de la LLC mais peut en être le représentant.

CorpoMax

- Constitution de sociétés américaines
- Dépôt de marques de commerce américaines

<i>Flexibilité de la structure financière</i>	Illimitée. Possibilité de plusieurs classes d'actions.	Illimitée. Possibilité de plusieurs classes d'actions.	Limitée. Possibilité d'une seule classe d'actions (comprenant toutefois des actions votantes et non-votantes)	Illimitée. Possibilité de plusieurs classes de parts.
<i>Formalisme</i>	Formalisme important: réunions d'administrateurs, assemblées d'actionnaires, production d'un rapport annuel	Formalisme important: réunions d'administrateurs, assemblées d'actionnaires, production d'un rapport annuel	Formalisme important: réunions d'administrateurs, assemblées d'actionnaires, production d'un rapport annuel	Formalisme minimal. Les formalités corporatives usuelles peuvent être éliminées dans la convention d'opération de la LLC.
<i>Exigences de forme</i>	Oui. Les règlements et procès-verbaux doivent être consignés par écrit.	Oui. Les règlements et procès-verbaux doivent être consignés par écrit.	Oui. Les règlements et procès-verbaux doivent être consignés par écrit.	Non. La convention d'opération de la LLC peut être verbale ou écrite.
<i>Exigences linguistiques</i>	Oui. Les documents corporatifs doivent être en anglais.	Oui. Les documents corporatifs doivent être en anglais.	Oui. Les documents corporatifs doivent être en anglais.	Non. La convention d'opération de la LLC peut être rédigée en n'importe quelle langue.
<i>Gestion</i>	Gestion par le conseil d'administration, élu par les actionnaires	Gestion par le conseil d'administration, élu par les actionnaires	Gestion par le conseil d'administration, élu par les actionnaires	Gestion par les membres ou les directeurs, selon la convention d'opération de la LLC
<i>Règles de fonctionnement</i>	Établies par les règlements de la corporation	Établies par les règlements de la corporation	Établies par les règlements de la corporation	Établies par la convention d'opération de la LLC
<i>Moment de l'adoption des règles de fonctionnement</i>	Après l'incorporation de la corporation	Après l'incorporation de la corporation	Après l'incorporation de la corporation	Avant ou après la formation de la LLC
<i>Obligations annuelles</i>	1) Production d'un rapport annuel 2) Paiement d'une taxe de franchise	1) Production d'un rapport annuel 2) Paiement d'une taxe de franchise	1) Production d'un rapport annuel 2) Paiement d'une taxe de franchise	Paiement d'une taxe de LLC

- Constitution de sociétés américaines
- Dépôt de marques de commerce américaines

<i>Montant de la taxe de franchise ou de LLC</i>	125\$US (pour un capital autorisé maximal de 5,000 actions ordinaires sans valeur nominale)	125\$US (pour un capital autorisé maximal de 5,000 actions ordinaires sans valeur nominale)	125\$US (pour un capital autorisé maximal de 5,000 actions ordinaires sans valeur nominale)	250\$US
<i>Délai de production du rapport annuel</i>	1er mars	1er mars	1er mars	N/A
<i>Délai de paiement de la taxe de franchise ou taxe de LLC</i>	1er mars	1er mars	1er mars	1er juin
<i>Actions judiciaires</i>	La corporation peut poursuivre et être poursuivie en justice, en son nom propre.	La corporation peut poursuivre et être poursuivie en justice, en son nom propre.	La corporation peut poursuivre et être poursuivie en justice, en son nom propre.	La LLC peut poursuivre et être poursuivie en justice, en son nom propre.
<i>Traitement fiscal</i>	Impôt payable par la corporation	Impôt payable par la corporation	Impôt payable par les actionnaires.	Impôt payable par les membres, sauf s'ils ont choisi qu'il le soit par la LLC.
<i>Dévolution fiscale des profits vers les actionnaires ou membres</i>	Non	Non	Oui. Les profits de la corporation sont attribués aux actionnaires.	Oui. Les profits de la LLC sont attribués aux membres.
<i>Double imposition</i>	Oui	Oui	Non	Non
<i>Déduction des pertes d'opération par les actionnaires ou membres</i>	Non	Non	Oui	Oui (par les membres actifs seulement)
<i>Possibilité de perte du statut fiscal de dévolution</i>	Non-applicable	Non-applicable	Oui, selon la survenance d'événements particuliers	Non, sauf si le choix du traitement fiscal entre les mains de la LLC a été effectué

- Constitution de sociétés américaines
- Dépôt de marques de commerce américaines

<i>Possibilité d'effectuer une attribution spéciale des revenus</i>	Non. La totalité des revenus sont attribués à la corporation.	Non. La totalité des revenus sont attribués à la corporation.	Non. Les revenus sont attribués aux actionnaires au prorata de leur détention d'actions.	Oui. Les revenus peuvent être attribués entre les membres, dans les proportions convenues entre eux.
<i>Flexibilité fiscale (distribution des profits)</i>	Oui. Aucune obligation de distribuer immédiatement les profits aux actionnaires (via dividendes).	Oui. Aucune obligation de distribuer immédiatement les profits aux actionnaires (via dividendes).	Non. Tous les profits (après salaires) sont attribués aux actionnaires durant l'année concernée.	Non. Tous les profits (après salaires) sont attribués aux membres durant l'année concernée.
<i>Choix de l'année fiscale</i>	Oui	Oui	Non. Doit se terminer le 31 décembre, sauf de rares exceptions.	Oui
<i>Levée de capital</i>	Possible par l'émission et la vente d'actions	Possible par l'émission et la vente d'actions	Possible par l'émission et la vente d'actions	Possible de vendre son intérêt, sous réserve des dispositions de la convention d'opération de la LLC
<i>Restrictions concernant la source des revenus</i>	Non	Non	Oui. Maximum de 25% du revenu total peut provenir d'activités passives (rentes, dividendes, loyers, royalties, etc.)	Non
<i>Transfert des actions ou parts</i>	Actions facilement transférables	Actions transférables sous certaines conditions (approbation des administrateurs ou actionnaires)	Idem que Corporation C ou Corporation fermée (selon le cas)	Parts plus difficilement transférables (ex: approbation des autres membres)
<i>Protection contre les créanciers</i>	Aucune. Actions saisissables par les créanciers des actionnaires.	Aucune. Actions saisissables par les créanciers des actionnaires.	Aucune. Actions saisissables par les créanciers des actionnaires.	Aucune. Intérêts saisissables par les créanciers des membres.

- Constitution de sociétés américaines
- Dépôt de marques de commerce américaines

<i>Taxes relatives à l'emploi (sécurité sociale et Medicare)</i>	Salaires assujettis. Dividendes non assujettis.	Salaires assujettis. Dividendes non assujettis.	Salaires assujettis. Dividendes non assujettis.	Salaires et profits généralement assujettis (sauf pour les membres passifs d'une LLC dont la gestion est centralisée).
<i>Droit d'accorder des bénéfices marginaux (divers fonds de pension, options d'actions, plans d'acquisition d'actions pour les employés)</i>	Oui	Oui	Oui	Non
<i>Imposition fiscale de certains bénéfices marginaux (assurance-vie de groupe, plan de remboursement de frais médicaux, primes d'assurance-maladie, etc.)</i>	Non	Non	Oui (sauf employés possédant 2% ou moins des actions de la corporation)	Oui
<i>Droit de fusionner avec une corporation C, fermée ou S du Delaware</i>	Oui	Oui	Oui	Oui
<i>Droit de fusionner avec une corporation C, fermée ou S d'un autre État</i>	Oui, sauf si la loi de l'autre État l'interdit.	Oui, sauf si la loi de l'autre État l'interdit.	Oui, sauf si la loi de l'autre État l'interdit.	Oui, sauf si la loi de l'autre État l'interdit.
<i>Droit de fusionner avec une LLC du Delaware</i>	Oui	Oui	Oui	Oui
<i>Droit de fusionner avec une LLC d'un autre État</i>	Oui, sauf si la loi de l'autre État l'interdit.	Oui, sauf si la loi de l'autre État l'interdit.	Oui, sauf si la loi de l'autre État l'interdit.	Oui, sauf si la loi de l'autre État l'interdit.
<i>Droit de convertir en une corporation C</i>	N/A	Oui	Oui	Oui

CorpoMax

- Constitution de sociétés américaines
- Dépôt de marques de commerce américaines

<i>Droit de convertir en une corporation fermée</i>	Oui, sujet aux restrictions propres aux corporations fermées	N/A	Oui, sujet aux restrictions propres aux corporations fermées	Oui, sujet aux restrictions propres aux corporations fermées
<i>Droit de convertir en une corporation S</i>	Oui, sujet aux restrictions propres aux corporations S	Oui, sujet aux restrictions propres aux corporations S	N/A	Oui, sujet aux restrictions propres aux corporations S
<i>Droit de convertir en une LLC</i>	Oui	Oui	Oui	N/A

Avertissement L'information contenue dans ce tableau a été préparée par CorpoMax en se basant sur plusieurs sources d'information, toutes publiques. Toutefois, considérant que les lois et leur interprétation changent de façon régulière, CorpoMax ne peut nullement garantir l'exactitude de l'information contenue dans ce tableau. Il est donc fortement recommandé de s'adresser à un avocat, un comptable, un fiscaliste ou à tout autre professionnel qualifié afin d'obtenir les conseils propres à votre situation particulière.

Copyright © CorpoMax Inc. Tous droits réservés.

CORPOMAX INC.

220 E. Delaware Avenue
Newark, DE 19711
U.S.A.

Tél 1 302 266 8200
Fax 1 302 266 8226
Skype corpomax
@ info@corpomax.com